En partenariat avec

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

Mode d'emploi

CENTRE RÉGIONAL DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES

CRPPE
Bretagne

CHU
Rennes

CHU
BREST
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

LES CONSULTATIONS PROPOSÉES

Les consultations sont réalisées sur demande du médecin traitant, du médecin du travail ou de tout autre médecin spécialiste.
Les consultations sur demande d'un patient sont acceptées, mais il est alors préférable de venir avec tous les éléments médicaux. Selon les cas, elles peuvent être assurées sur place depuis les CHU de Rennes ou de Brest ou à distance (téléconsultation).

CONSULTATIONS RELATIVES AUX PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES

Elles visent à faire le ***diagnostic de pathologies susceptibles d'être d'origine professionnelle***. Par exemple :

- Les allergies (asthme, eczéma…)
- Les pathologies pulmonaires (fibrose pulmonaire, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)…)
- Ou d'autres pathologies (souffrance au travail, pathologies neurologiques…). Les consultations pour souffrance au travail peuvent nécessiter l'avis complémentaire d'un médecin psychiatre du CHU

Chez les patients dont la pathologie est connue, par exemple en cas de cancers (poumon, vessie/prostate, sang…), ces ***consultations ont pour but de rechercher des expositions professionnelles pouvant être en lien avec leur maladie.***

Elles peuvent aussi avoir pour but de réaliser un ***dépistage de maladies chez les sujets ayant été exposés à certaines nuisances*** (amiante, poussières de bois, silice…) selon les recommandations en vigueur. Pour certaines expositions, des ***examens complémentaires*** (scanner, explorations fonctionnelles respiratoires, bilan sanguin, tests allergologies…) peuvent être proposés au patient pour aider au diagnostic ou au ***suivi médical individuel.***

Si un lien est identifié entre une exposition professionnelle et la pathologie, le patient, s'il le souhaite, sera accompagné dans ses démarches de ***déclaration de maladie professionnelle auprès de la Sécurité Sociale.***

CONSULTATIONS DE MAINTIEN ET DE RETOUR EN EMPLOI

Ces consultations ont pour objectif de ***lutter contre la désinsertion professionnelle.*** Elles s'adressent aux ***patients atteints de maladies chroniques*** au cours d'une hospitalisation.

Il s'agit d'aider une personne à revenir à son poste de travail et de la conseiller en cas d'adaptation du poste ou de reconversion professionnelle. Le centre travaille ***en collaboration avec le médecin du travail ou de prévention ainsi qu'avec les établissements et services médico-sociaux.***

CONSULTATIONS DE MÉDECINE MARITIME (CHU DE BREST)

Ces consultations s'adressent aux ***marins*** et visent à étudier ***l'impact de la vie embarquée sur leur santé*** (bruit et vibrations, sommeil et vigilance en mer, santé mentale des marins…).
En outre, il s'agit de consultations où des avis complémentaires ***d'aptitudes médicales*** peuvent être demandés. C'est le cas pour la ***plongée sous-marine professionnelle*** ou encore l'***embarquement pour des zones maritimes éloignées***.
Les consultations visent aussi à étudier la toxicologie maritime et l'hygiène à bord, et notamment la recherche de maladies professionnelles en rapport avec l'exposition à l'amiante présente dans le secteur naval.

CONSULTATIONS POUR APTITUDE PROFESSIONNELLE

Ces consultations concernent le plus souvent des salariés, ***adressés par leur médecin du travail, présentant une pathologie chronique complexe***.
Le centre fait le lien avec différents spécialistes pour évaluer l'évolution de la pathologie et son retentissement sur l'emploi. La consultation peut intervenir en ***appui au médecin du travail pour une décision*** d'aptitude ou d'inaptitude à un poste.

Répartition de l'activité du CRPPE, par motifs de consultation :

- 38 % pour diagnostic d'une pathologie d'origine professionnelle
- 30 % pour avis d'aptitude ou orientation professionnelle
- 4 % pour diagnostic d'une pathologie d'origine environnementale

CONSULTATIONS RELATIVES AUX TROUBLES DE LA REPRODUCTION

Les consultations de Prévention des Risques Environnementaux et Reproduction en Bretagne (PRE^{2}B) évaluent les ***expositions professionnelles et environnementales*** des couples suivis au ***centre d'Aide Médicale à la Procréation***, afin de détecter d'éventuelles expositions à des ***substances toxiques pour la reproduction*** ou à des ***perturbateurs endocriniens.*** A partir de cette évaluation, des ***conseils de prévention*** sont délivrés aux couples.

CONSULTATIONS RELATIVES AUX PATHOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Ces consultations sont destinées à rechercher ***l'origine environnementale d'une pathologie***. Elles permettent ***d'investiguer les expositions présentes dans l'environnement*** de la personne et d'en rechercher les conséquences sur sa santé. Des ***examens complémentaires*** peuvent être prescrits afin d'éliminer d'autres affections susceptibles d'engendrer les mêmes symptômes. Cette consultation permet d'accompagner la personne dans ***une éviction ou réduction des expositions, dans son traitement*** ou dans ses ***démarches administratives***.

CONSULTATIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX PROFESSIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL ET VACCINOLOGIE

Ces consultations s'adressent aux ***personnes immunodéprimées.*** Elles ont comme objectif d'évaluer les expositions aux agents infectieux et le risque associé. Des conseils de prévention et un ***aménagement du poste de travail*** peuvent être proposés.

Le centre régional de pathologies professionnelles et environnementales de Bretagne prend en charge les personnes atteintes de pathologies en lien avec l'environnement professionnel ou général. Il assure également des missions de prévention, d'expertise et de formation en Santé - Travail et en Santé - Environnement.

Chaque année, près de 1 700 patients bénéficient d'une consultation CRPPE

Les activités du centre

Les activités du centre :

- *La prévention, le diagnostic et la prise en charge des affections en lien avec le travail ou l'environnement*
- *L'accompagnement au maintien et au retour en emploi*

Et, en appui aux professionnels :

- *Conseils et avis d'expertise par messagerie sécurisée (Omnidoc)*
- *L'appui à la gestion des syndromes collectifs inexpliqués ou d'autres types de clusters*
- *L'animation de réseaux professionnels de santé au travail*

Le centre a également des activités d'enseignement et de recherche sur les pathologies professionnelles et environnementales.

Qui adresse les patients vers le CRPPE ?

- **43 %** des cas par un médecin hospitalier
- **33 %** des cas par un médecin du travail
- **6 %** des cas par un médecin généraliste
- **7 %** des patients viennent spontanément

Les intervenants

Une équipe d'***une vingtaine de personnes*** participe à l'activité du centre de pathologies professionnelles et environnementales de Bretagne : médecins spécialistes, médecins hospitaliers et universitaires, sages-femmes, internes et étudiants, hygiéniste industriel, coordinateur et personnels administratifs.

Pour plus d'informations

www.chu-rennes.fr/crppe-bretagne

L'adresse

Centre Régional de
Pathologies Professionnelles
et Environnementales
CHU de Rennes Pontchaillou,
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes

Secrétariat

02 99 28 24 44
crppe-bretagne@chu-rennes.fr

Pour les professionnels de santé
Demande d'avis d'expertise via
la plateforme Omnidoc du CHU
de Rennes

©ARS Bretagne / Réalisation ©Le Ciré Jaune / 2025